Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260108-2025_103-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 15 Décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	19	25

Vote	
A la majorité	
Pour	: 24
Contre	: 1
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **08/01/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/12/2025.
L'an 2025, le 15 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur DAUCÉ Henri, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/12/2025.

Présent(e)s : M. DAUCÉ Henri ; Mme DESCAMPS Catherine, M. BEUCHET Laurent, Mme BAUDRIER Catherine, M. BARDEL Philippe, Mme SIDRE Anne, M. EL YAZIDI Mohamed (adjoints) ; Mme CHEVILLON Marie-Claude, M. AUBERT Serge, M. BELLAMY Didier, Mme ETIENNE Valérie (conseillers délégués) ; Mme COLLET Jeanine, M. CHAUVEL Franck, Mme DAUCE Marie-Hélène, M. DE OLIVEIRA Manuel, Mme ROUSSIN Christine, M. EPAILLARD Ludovic, Mme LE GUEU Dominique, M. LEMETAYER Armel, M. BAZIN Jean-Yves

Absent(s) ayant donné procuration : M. FARAULT Ronan à M. BARDEL Philippe, Mme NICOLAS Laurence à Mme ETIENNE Valérie, Mme GOBIN DUFOUR Laurence à M. CHAUVEL Franck, Mme DELAUNAY Anne à Mme SIDRE Anne, Mme CARDON Raphaëlle à Mme COLLET Jeanine
Absent(s) : M. GOUALLIER Patrice, Mme FROTIN Elaine

Secrétaire de séance : Mme ETIENNE Valérie

DÉLIBÉRATION 2025 -103 — Réaménagement du faubourg de l'Encrier - Construction de logements sociaux - Désignation de l'opérateur

Rapporteur : M. Laurent BEUCHET, Adjoint à l'aménagement, à l'urbanisme, aux logements et à la vie économique.

Avec le projet de « médiathèque augmentée », dont les travaux de construction devraient effectivement commencer en début d'année 2026, et dans la continuité de celui-ci, l'engagement du réaménagement du secteur de l'Encrier constitue l'un des objectifs phares du mandat qui s'achève.
Pour mémoire, cette opération a fait l'objet, en 2022-2023, d'une étude de programmation commune avec la médiathèque, pilotée par le Cabinet Cobà, puis d'une reprise d'études en 2024 réalisée par l'architecte-urbaniste conseil et par le paysagiste-urbaniste conseil de Rennes Métropole.
Sur cet espace, désormais qualifié de « faubourg de l'Encrier », dont le pourtour est délimité au sud par la rue des Trois-Évêchés, à l'est par la rue des Frères Aubert, au nord par la rue de la Chauvrais et à l'ouest par la place de l'Église et l'arrière des bâtiments l'entourant, il est prévu, outre la future médiathèque, la réalisation d'une quarantaine de logements sociaux -y compris une résidence sénior-, ainsi que quelques cellules commerciales au sud (entre la future médiathèque et la place de l'Église). Ces bâtiments prendront place au cœur d'espaces publics entièrement réorganisés et se voulant, demain, particulièrement attractifs et chaleureux.
À l'exception de la médiathèque et des espaces publics, dont les réalisations seront effectuées sous maîtrise d'ouvrage communale, il est projeté de confier à un bailleur social la construction des

Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260108-2025_103-DE

bâtiments de logements sociaux et des quelques cellules commerciales envisagés au sein du faubourg de l'Encrier.
Pour ce faire, la Commune s'est, il y a quelque temps, rapprochée de l'un des bailleurs sociaux majeurs du département, l'établissement public local à caractère industriel ou commercial NEOTOA, qui est d'accord pour accepter cette mission. Ce bailleur social, déjà très largement implanté sur la commune, dispose en effet d'un historique, d'une expertise et d'une démarche qualitative lui permettant de répondre aux ambitions de la Collectivité.
Pour bien caractériser le projet et la mission qui pourraient dans ce cadre être confiée à NEOTOA, un cahier des charges a été établi, qui décrit les besoins et les exigences de la Commune concernant la construction des immeubles de logements et de commerces projetés demain sur le faubourg de l'Encrier.

Ce cahier des charges fait, en séance, l'objet d'une présentation aux membres de l'Assemblée.

Après présentation et échanges sur celui-ci, le Conseil municipal est invité à indiquer s'il accepte de :
- **Confier** à NEOTOA la construction des différents immeubles de logements sociaux (avec cellules commerciales en rez-de-chaussée pour l'immeuble situé rue des Trois-Évêchés) envisagés dans le cadre du réaménagement du faubourg de l'Encrier.
- **Demander** à NEOTOA d'engager sans délai les études de faisabilité de ce projet, selon les termes du cahier des charges présenté. Ces études de faisabilité serviront de point d'appui pour déterminer le périmètre et la superficie du ou des lots à céder ultérieurement à NEOTOA pour réaliser ces constructions.

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	:	**24**
NOMBRE DE VOIX POUR	:	**24**
NOMBRE DE VOIX CONTRE	:	**1**
ABSTENTION(S)	:	**0**

Pour extrait conforme :
Le Maire
Henri DAUCÉ

